

REL811 - RECHERCHE APPLIQUÉE EN POLITIQUE INTERNATIONALE
Automne 2023

Équipe enseignante :

Annie Chaloux, Ph. D., professeure agrégée
Hugo Séguin, Ph. D., chargé de cours
Philippe Simard, M.A., chargé de cours

Disponibilités : Par courriel ou par Teams

Annie.Chaloux@USherbrooke.ca

Hugo.Seguin@USherbrooke.ca

Philippe.Simard2@USherbrooke.ca

Bureau : A10-2005

téléphone : 819-821-8000, poste 63622

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLE(S) DE FORMATION

Développer ses capacités d'analyse et d'organisation pour mener à bien une recherche dans le cadre d'un projet collectif.

CONTENU

Réalisation d'une recherche sur une problématique internationale. L'étude du comportement d'un acteur (organisation internationale, organisation non gouvernementale, etc.) en situation de décision ou d'action sera privilégiée.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Les personnes étudiantes qui réussissent ce cours auront développé des capacités d'analyse sur un ensemble de thèmes et d'enjeux internationaux liés aux négociations climatiques internationales, en plus d'acquérir une expérience pratique du processus de négociations internationales dans le dossier des changements climatiques en suivant la 28e Conférence des Parties (CdP). Elles seront capables de mesurer et d'analyser les liens entre plusieurs problématiques découlant des enjeux climatiques à l'échelle mondiale. Les personnes étudiantes seront en mesure de poser un diagnostic sur une situation, une problématique ou toute autre question en lien avec les enjeux climatiques internationaux en portant un jugement critique et en se basant sur une approche multidisciplinaire et systématique.

Sur le plan des compétences, la personne étudiante ayant réussi le cours sera en mesure de produire un travail de recherche de niveau avancé, de maîtriser différentes méthodes de collecte d'information, de mesurer et d'analyser les liens entre plusieurs problématiques découlant de l'enjeu climatique et des connaissances transversales acquises dans les autres cours offerts par l'École de politique appliquée ainsi que de développer un esprit critique quant à la compréhension des négociations sur le climat.

NIVEAU ET EXIGENCES PARTICULIÈRES

Ce cours est destiné aux personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs. Il s'adresse particulièrement aux étudiantes et aux étudiants inscrits à la Maîtrise en études politiques appliquées, au Diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e cycle en politiques publiques et internationales (DESS) et au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE), ou autre discipline jugée pertinente.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU COURS

Ce cours est réalisé à distance et en présence à l'automne 2023, et se déroulera sous différentes formes. Il comprend, entre autres, des rencontres auprès d'organisations mandataires pour la réalisation d'un mandat de recherche terrain, des rencontres de suivi auprès de l'équipe enseignante, la participation au séjour terrain (à distance) de deux semaines et le dépôt des travaux découlant des différents projets de recherche à la fin de la session d'automne 2023.

Plus spécifiquement, dans le cadre du cours, les personnes étudiantes seront appelées à :

- Réaliser une recherche appliquée de type mandat;
- Suivre les travaux de la 28^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP28), qui se tiendra du 30 novembre au 12 décembre 2023;
- Réaliser une recherche synthèse et individuelle portant sur l'évolution d'un aspect spécifique des négociations climatiques internationales
- Réaliser un bilan quotidien de l'évolution des travaux de la 28^e CdP, en lien avec les intérêts et enjeux de l'organisation mandatée pour la recherche principale.

Séance 1 – mardi 29 août 2023, 13h à 15h50	Présentation du cours et des activités de la délégation
Séance 2 - 31 août 2023 – jeudi 31 août, 8h50-11h40	Séminaire sur la rédaction d'un mandat
<i>Rencontre avec les organisations mandataires – septembre 2023 date à déterminer par équipe</i>	<i>Rencontre initiale et rencontres facultatives sur les mandats de recherche à réaliser pour une organisation</i>
30 septembre 2023	Dépôt d'une mise en contexte du mandat
<i>Semaine du 9 octobre</i>	<i>Rencontres d'équipe (3x 1h) sur le mandat</i>
<i>Semaine du 30 octobre</i>	<i>Rencontres d'équipe (3x 1h) sur le mandat</i>
Participation à la CdP28 – 30 novembre au 12 décembre 2023	Suivi des travaux de la CdP28 de manière virtuelle
<i>Semaine du 30 novembre</i>	<i>Rencontres d'équipe (3x 1h) sur le mandat</i>
22 décembre 2023	Dépôt de la version 1 du mandat
<i>À déterminer</i>	Dépôt de la version 2 du mandat
Rencontre post-CdP28 – <i>date à déterminer</i>	Rencontre de debriefing de la CdP28

ÉVALUATIONS ET DATES DE REMISE

Les personnes étudiantes seront évaluées sur les activités suivantes :

Réalisation d'un mandat de recherche pour une organisation (60 %)

En équipe, les personnes étudiantes devront réaliser un mandat de recherche de haut niveau sur un sujet lié à un enjeu précis des changements climatiques en lien avec les besoins d'une organisation. Sous l'angle des sciences politiques, ou encore d'une autre discipline des sciences sociales, l'équipe devra produire un rapport de recherche répondant au mandat qui leur a été confié.

Chaque équipe devra :

1. De façon succincte, mettre en contexte le mandat de recherche et sa problématique associée ;
2. Répondre systématiquement aux questions structurantes présentées dans le mandat de recherche ;
3. Rendre compte des résultats d'une recherche à la fine pointe de l'actualité, basée sur les plus récents rapports, analyses, actes de conférences, textes de négociations, entrevues avec des acteurs-clés, etc.
4. Réaliser une synthèse de l'information disponible et conclure le rapport de recherche en fonction du mandat et des questions associées.

Trois livrables sont attendus pour la réalisation du mandat :

1. Production d'une Mise en contexte du mandat et de l'organisation ainsi que d'une table des matières commentée (10%) – à remettre le 30 septembre 2023 à 16h.
2. Dépôt d'une première version finale du rapport de recherche (25%) – à remettre le 22 décembre 2023 à 16h.
3. Dépôt d'une version finale corrigée du rapport de recherche (25%) – à remettre après entente avec l'équipe enseignante.

* Tous les travaux doivent être déposés sur la plateforme Moodle.

Le document final de recherche est un travail d'une longueur entre 6000 et 8000 mots et les consignes plus précises seront précisées ultérieurement.

Recherche individuelle portant sur un enjeu discuté aux négociations de la CdP28 (20%)

L'objectif de ce travail est de produire un travail descriptif portant sur l'évolution d'un enjeu de négociation lors de la CdP28.

Il s'agit d'un travail entre 2500 et 3000 mots et qui devra être remis une semaine après la fin des travaux de la CdP28, soit le 19 décembre 2023, 16h.

Bilan quotidien des travaux de la 28^e CdP (20 %)

Pendant les travaux de la CdP27, soit du 30 novembre au 12 décembre 2023, les personnes étudiantes devront, de manière individuelle, produire un bilan quotidien de l'évolution des négociations de la CdP28, en lien avec les intérêts de l'organisation mandataire. Il s'agit d'un court document de synthèse qui présente le contexte de la journée, les points clefs à retenir, les événements marquants ou les positions soulevées par certains acteurs en particulier.

Il s'agit ici d'une note qui doit tenir sur une (1) page à simple interligne et qui sera déposée, à la fin de chaque journée, 20h, sur Teams. Ce bilan sera partagé aux collègues afin de faciliter le partage d'information entre tous les membres de la délégation.

L'équipe enseignante proposera un canevas afin d'uniformiser la production des bilans quotidiens.

Dates importantes	Contenu
15 septembre 2023 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
15 novembre 2023 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 23 au 27 octobre 2023
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 août (8h30 à 22h)
Congés universitaires	Fête du Travail : 4 sept. Journée nat. vérité et réconciliation : 29 sept. Action de grâces : 9 oct.
Période d'examens	Du 11 au 22 décembre 2023 (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle - Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

BIBLIOGRAPHIE NON-EXHAUSTIVE

Agence internationale de l'énergie, 2018, *World Energy Outlook 2018 – Résumé*.

Badin, Émilie, Denis Delbecq et Fabrice Demarthon, 2014, Changement climatique : évidences et incertitudes, URL : <https://lejournal.cnrs.fr/articles/changement-climatique-evidences-et-incertitudes>.

Berthe, Alexandre et Sylvie Ferrari, « Justice écologique et adaptation au changement climatique : le cas des petits territoires insulaires », *Revue de philosophie économique*, 2015, vol. 1, no. 16, 103-133.

Bonneuil, Christophe, « Capitalocène : Réflexions sur l'échange écologique inégal et le crime climatique à l'âge de l'Anthropocène », *EcoRev'*, 2017, vol. 1, no. 44, 52-60.

Chaloux, Annie, « Réguler le climat : le marché du carbone québécois », dans Annie Chaloux (dir.), *L'action publique environnementale du Québec*, 2017, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 193-210.

Fonds international de développement agricole, 2016, *L'avantage des savoirs traditionnel : Les savoirs des peuples autochtones dans les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets*.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2019, *Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1.5 °C*.

Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2013, *Note socio-économique – Le budget carbone du Québec*.

Laurent, Eloi, 2015, *Comment répartir le budget carbone à la COP 21?*.

Lavorel, Sandra, Jean-Dominique Lebreton et Yvon le Maho, 2017, *Les mécanismes d'adaptation de la biodiversité aux changements climatiques et leurs limites*, Institut de France.

Malm, Andreas, 2017, *L'anthropocène contre l'histoire*, Paris, Éditions La fabrique.

Mayer, Benoît et François Crépeau, « Changement climatique et droits de l'homme des migrants », dans Christel Cournil et Chloé Vlassopoulos (dirs.), *Mobilité humaine et environnement. Du global au local.*, 2015, Versailles, Éditions Quae, 31-48.

Mongeau, Yves, 2012, « Le Club de Rome et ses critiques », *L'agora*, 85-102.

Morin, Jean-Frédéric et Amandine Orsini, 2015, *Politique internationale de l'environnement*, Paris, Presses de la fondation nationale de sciences politiques.

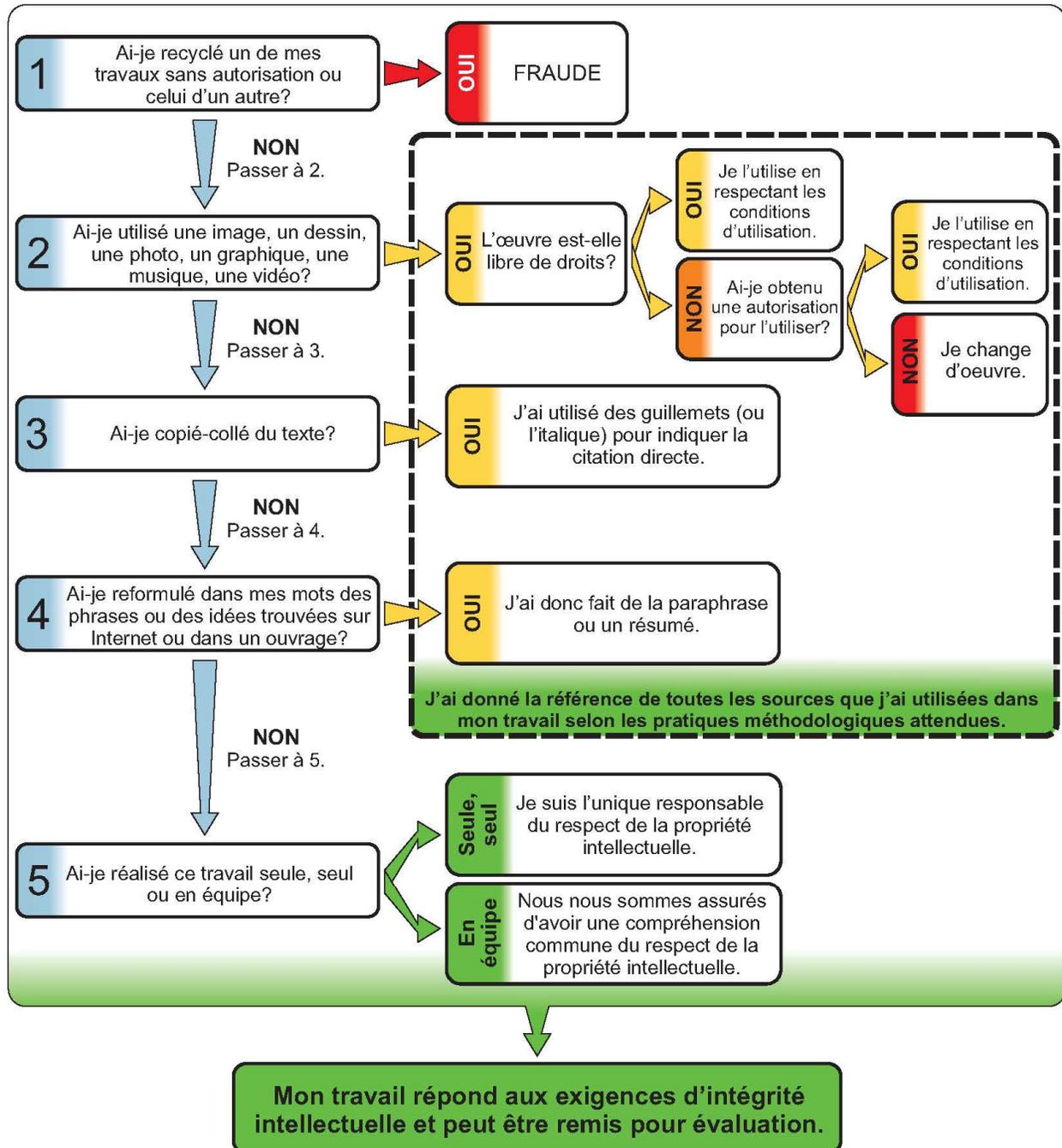
Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2011, *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs*.

Séguin, Hugo, « Transition énergétique : le Québec se donne-t-il les moyens de ses ambitions ? », dans Annie Chaloux (dir.), *L'action publique environnementale du Québec*, 2017, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 227-246.

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.





L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre. Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources